Inscription obligatoire

avant le (.../.../.....) au CAUE

nom.....

prénom.....

fonction.....

organisme.....

adresse.....

adresse de facturation (si différente)

.....

ville.....

tèl.....

@.....

participera à la journée technique.

Le participant s'engage à être présent **toute la journée** et **au repas** du midi :

☐ joint un **chèque** de 45 euros libellé à l'ordre du CAUE de la Corrèze

☐ règlera 45 euros par **mandat administratif** en contre partie d'une facture

Public

Agents territoriaux en charge de l'urbanisme, instructeurs des autorisations d'urbanisme, élus et secrétaires de mairie ou d'EPCI, constructeurs.

Des équipes pluridisciplinaires seront constituées entre stagiaires.

Limité, 9 à 15 participants.
Formation annulée en dessous de 9 participants.

Horaire

de 09h00 à 17h00
accueil café à partir de 8h45

Lieu

.....
.....
.....

Coût Pédagogique

30 euros (**hors repas du midi**)

Contact et inscriptions

CAUE de la Corrèze
45 quai Aristide Briand - 19000 Tulle
05 55 26 06 48
caue.19@wanadoo.fr

LA **MAISON** : QUALITÉ DU PROJET

La part du conseil dans les autorisations d'urbanisme

JOURNÉE TECHNIQUE n°2

19 Corrèze
c|a.u.e

OBJECTIF - PROGRAMME

L'objectif de nos journées techniques est de réunir un public pluridisciplinaire pour croiser les pratiques et les expériences. Elles sont structurées pour offrir des clés d'analyse des éléments bâtis dans leur paysage.

RAPPEL SUR LA PREMIÈRE «JOURNÉE TECHNIQUE»

La première journée, nommée «initiation pratique à l'urbanisme », avait pour but de favoriser une meilleure médiation vers les futurs porteurs de projet et de faciliter la concertation à partir d'une lecture partagée de notre environnement.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE DE LA 2ÈME JOURNÉE

Cette journée est ajustée en tenant compte des besoins et manques des participants à la première journée.
Les projets de rénovation sont désormais aussi fréquents que les projets de construction neuve ; qu'est-ce qu'un bâtiment de caractère et comment l'adapter à de nouvelles exigences ?
Les modèles de maisons toujours nouveaux, voire complexes, insolites, ... bousculent nos habitudes d'appréciation ; comment fait-on le lien avec une réglementation qui ne peut pas tout envisager ? A quoi sont conditionnés les différents partis architecturaux ?
Face à un projet, la seule façon de gérer sa propre subjectivité est de partager une culture architecturale commune.

EXERCICES ET TRAVAUX DE GROUPE

- Décrire un style de maison
- Concevoir un agrandissement
- Faire évoluer un dossier de permis de construire
- Débattre de la maison écologique

PUBLIC DE LA FORMATION

- Les présidents et directeurs des EPCI
- Les maires et les secrétaires de mairie
- Les élus ou personnels chargés de l'urbanisme et les instructeurs

On demande que les personnes aient suivi la première journée.

INTERVENANTS

Un conseiller CAUE
Un conseiller énergie